CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2011

Procès verbal

L'an deux mille onze, le neuf décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Salle du Conseil Municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame CARRERE – Maire ;

M. LAINEY, Mme BOULANGER, M. DELEANT, M. BRONCHAIN, Mme ANGELI, M. GUIMARD, M.HOET – Maires Adjoints ;

M. BEAUDET, M. MARTINAT, M. PILLON, Mme DUSSOLLE, Mme LOCHOUARN, Mme STADLER, M. SARAZIN, M. LE STRAT, Mme MOREUX, Mme DEROLLEZ, Mme DALLEAU,

Mme LESIEUR-SEBAGH, Mme COME, M. LEMAIRE, M. MONEYRON – Conseillers municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme MORIN (pouvoir à Mme le Maire)
M. CAVERS (pouvoir à Mme COME)
M. DIONNET (pouvoir à M. MONEYRON)

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice	**:**	**26**
Présents	:	23
Absents	:	3
Absents représentés	:	3

VOTANTS : 26

Le quorum étant réuni ; la séance du Conseil Municipal est ouverte à vingt heures trente.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il est proposé de désigner **Mme BOULANGER** secrétaire de séance.

Mise aux voix, la proposition de Madame le Maire est adoptée à l'unanimité des votants.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Mis aux voix, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des votants.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2011

Madame le Maire sollicite d'éventuelles remarques.

M. MONEYRON fait part des observations transmises par M. DIONNET.
Il rectifie l'expression « pense judicieux » par « interroge » concernant le maintien des classes et le nombre d'habitants dans le point relatif à l'arrêt du PLU.
De plus, dans le point relatif à la cession du clos des Erables, il indique que M. DIONNET a demandé si l'éclairage public se situait sur le Domaine privé ou sur le Domaine public, sans remettre en question l'existence d'éclairage public.

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2011 est adopté à la majorité par 25 voix pour et 1 abstention.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2011

Madame le Maire indique que la rédaction du procès-verbal n'est pas achevée et propose de reporter son adoption.

DELIBERATIONS

Finances

1 - Budget assainissement : Décision Modificative

Présentation : M. GUIMARD

M. GUIMARD commente le tableau récapitulatif de la décision modificative transmis aux membres du conseil municipal.
Il indique qu'il s'agit d'une opération d'ordre entre sections afin de pallier un manque budgétaire de 7,72 euros.
De plus, il y a lieu de prévoir dès l'exercice 2011 le remboursement du prêt à taux zéro contracté auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative du budget assainissement à la majorité des votants par 20 voix pour et 6 abstentions.

2 - Subvention pour la réalisation de projet exceptionnel

Présentation : M. HOET

Dans le cadre du versement des **subventions exceptionnelles**, le dossier de l'association « ma 4L bien aimée » a été retenu. Mademoiselle Durançon, via son association, participera au rallye-raid estudiantin et humanitaire « 4L Trophy » en février 2012. Lors de cette opération, les participants distribueront des fournitures scolaires et sportives au Maroc.
Par ailleurs, cette association, très impliquée dans l'animation communale (forum des associations, organisation d'une rencontre de collectionneurs de voitures anciennes) a pris l'engagement de porter le logo de la commune et de transmettre à la commune un carnet de route résumant le périple.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement de la subvention proposée pour l'association « Ma 4L bien aimée » à hauteur de 500 euros à l'unanimité des votants.

Administration

3 - Autorisation de signature d'un marché de prestation pour l'élaboration et la livraison des repas en liaison froide

Présentation : Mme le Maire

En application de la délibération du 17 juin 2011 autorisant la constitution d'un groupement de commande avec la CCESE et le lancement d'une procédure d'appel d'offres en vue de la fourniture des repas pour le scolaire, le périscolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement, un avis de publicité a été lancé le 21 octobre dernier.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le 17 novembre afin de valider les candidatures.

A la suite de la commission de jugement des offres du 1er décembre, la CAO propose de retenir l'offre de la société Yvelines Restauration, sise 12 rue Clément Ader – 78120 RAMBOUILLET, selon le bordereau des prix suivant.

Prix unitaires pour les repas à 5 composantes :

Enfants	Produits alimentaires	Frais généraux	Frais de personnel	Total HT du repas	Total TTC du repas
Maternel	1.49	0.27	0.36	2.12	2.24
Elémentaire	1.58	0.27	0.35	2.20	2.32
Adulte	1.82	0.31	0.35	2.48	2.62

Prix unitaire pour les goûters à 3 composantes :

Enfants	Produits alimentaires	Frais généraux	Frais de personnel	Total HT du repas	Total TTC du repas
Maternel	0.56	0.06	0.07	0.69	0.73
Elémentaire	0.56	0.06	0.07	0.69	0.73

Le nombre de repas estimé pour une année pour le groupement de commandes est le suivant :
Enfants écoles maternelles : 20 000 à 22 000
Enfants écoles élémentaires : 53 000 à 57 000
Adultes : 2 000 à 2 300
Goûters : 21 000 à 25 000

Ce marché à bons de commande entrerait en vigueur à compter du 1er janvier 2012 et serait conclu pour une période de 1 an reconductible 3 fois.

Le montant maximum du marché s'élève pour chaque période d'un an à 150 000 euros TTC et en cas de reconduction du marché à un montant maximum total de 600 000 euros TTC.

M. MONEYRON remarque après simple calcul qu'il parvient à un montant supérieur à 150 000 euros par an.
Il demande qui est concerné par les repas adultes mentionnés dans le tableau et qui paiera ces repas.
Mme le Maire précise que ces données concernent l'ensemble du groupement de commandes mais que le montant du marché ne concerne que notre commune. Elle ajoute que les repas adultes sont destinés aux agents du centre de loisirs.

M. LEMAIRE demande confirmation sur la durée du marché, à savoir 4 ans.

Madame le Maire répond par l'affirmative et précise que cette information est retranscrite dans le projet de délibération transmis par courrier électronique à l'ensemble du conseil municipal.

M. LAINEY informe qu'il a décliné l'invitation le conviant à participer à la commission d'appel d'offres afin de permettre à M. MONEYRON, membre suppléant de cette commission, d'y assister, et ainsi permettre à l'opposition de s'exprimer.

Madame le Maire souligne que cette commission était très constructive. Elle rappelle l'obligation de réserve à laquelle doivent se soumettre les participants des diverses réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer, au nom du groupement de commande, le marché de prestation pour l'élaboration et la livraison de repas en liaison froide avec la société Yvelines Restauration pour un montant annuel maximum de 150 000 euros à l'unanimité des votants.

4 - CIG : demande d'affiliation de la caisse des écoles de Corbeil-Essonnes

Présentation : Mme le Maire

Le CIG, en tant que structure de coopération intercommunale, doit recueillir l'accord de toutes les communes adhérentes pour toute modification de sa composition ou de son périmètre. Par courrier en date du 25 octobre dernier, il informe les collectivités affiliées de la demande d'affiliation pour la Caisse des Ecoles de Corbeil-Essonnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants l'affiliation de la caisse des écoles de Corbeil Essonnes.

5 - Motion pour le rétablissement du taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux

Présentation : Mme le Maire

Les conditions d'accès aux formations dispensées par le CNFPT changeront à compter du 1er janvier 2012. Suite à un amendement à la loi de finances rectificative pour 2011, la cotisation passera de 1 à 0,9 %, entrainant une baisse des recettes du CNFPT de près de 34 millions d'euros.
Plusieurs associations d'élus (AMF, ARF, ADF, ADCF, APVF, Ville et Banlieue de France) ont fait entendre leur désapprobation. En effet, cette disposition conduit le CNFPT, pour compenser la perte, à prendre des mesures d'ajustement consistant à ne plus rembourser les frais annexes (transport, restauration…) qui seront désormais à la charge des communes.
Cette décision a été prise lors du dernier CA afin de ne pas se voir contraint de diminuer le volume des formations.

M. MONEYRON demande quel montant représente cette baisse de cotisation pour la commune.

M. GUIMARD explique que cette baisse représente une économie de 2000 euros mais que la commune aura à sa charge les coûts de transport et de restauration qui seront supérieurs à ce montant.

M. MONEYRON donne une lecture rapide du rapport de la cour des comptes concernant le CNFPT. Il souligne que, malgré la baisse des cotisations, le CNFPT reste en mesure de prendre en charge les coûts de transport ou de restauration des agents bénéficiant de formations.

M. LEMAIRE, évoquant la « crise » que nous vivons tous, estime que ce n'est pas à la commune de pallier le désengagement de l'Etat.

M. LE STRAT pense que ce n'est pas aux agents de prendre en charge les déplacements et les frais généraux dans le cadre de leurs formations.

M. LEMAIRE suggère alors de réduire le budget de formation.

M. LAINEY pense qu'il est de l'intérêt de la commune d'augmenter le volume des formations, afin d'avoir des agents plus efficaces pour un service public de meilleure qualité, à l'instar des grandes entreprises dont le souci est de rester compétitives face à la concurrence internationale. Il propose à M. MONEYRON de transmettre un projet de motion lors d'une prochaine séance de conseil municipal sur la façon dont le CNFPT gère son budget.

Mise aux voix, la motion proposée est adoptée à la majorité par 24 voix pour et 2 abstentions.

Environnement

6 - Signature de la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels

Présentation : Mme ANGELI

La politique de gestion des espaces verts et de l'environnement a été profondément remaniée ces deux dernières années à Morigny-Champigny, pour s'inscrire dans une gestion environnementale durable et plus particulièrement pour l'ouverture et le futur aménagement du parc de Saint Périer.
Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette charte, d'autoriser Madame le Maire à signer la charte et tous les documents afférents afin d'obtenir les subventions aux taux les plus élevés.

Mme COME demande s'il sera réellement possible de respecter toutes les mesures présentées dans cette charte qui contient de nombreux chapitres.

Mme ANGELI explique que ce sont des recommandations qui figurent dans cette charte et qu'il n'est pas possible de toutes les appliquer à la lettre.

M. LEMAIRE tient à féliciter le service espaces verts qu'il a vu désherber certains massifs manuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la charte et autorise Madame le Maire à signer la charte et tous les documents afférents afin d'obtenir les subventions aux taux les plus élevés à la majorité par 24 voix pour et 2 abstentions.

INFORMATIONS

1 - Travaux sur la RD 63
M. DELEANT informe du report des travaux en raison de problèmes techniques, à compter du 13 décembre.

2 - Label « Agenda 21 »
Mme ANGELI et Madame le Maire adressent leurs remerciements à M. DIVO, aux services techniques et au service espaces verts pour les aménagements du parc de Saint Périer.

Mme ANGELI rappelle qu'elle a repris la délégation « Agenda 21 » auprès du Conseil général. Elle ajoute que la commune a obtenu le label « Agenda 21 » dans le cadre de l'aménagement du parc depuis le mois de novembre pour une durée de deux ans.

3 - CCESE

M. LAINEY informe que le prochain conseil communautaire aura lieu le 14 décembre à partir de 20 heures.

4 - Les travaux de voirie aux Rochettes

M. LAINEY informe que des travaux de réfection de la rue des Rochettes sont en cours et que le revêtement sera effectué de nuit. Il précise que l'ouverture de la déviation de la RD 207 est reportée.

5 - Transmission des convocations au conseil municipal

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que l'acheminement des convocations au Conseil municipal sera dorénavant effectué par la Poste.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la séance close à 21 heures 30.

Elle annonce que la prochaine séance de conseil municipal aura lieu le vendredi 3 février (sous réserve) puis donne la parole aux personnes ayant assisté à la séance.

PV transmis au secrétaire de séance le :
PV retourné au secrétariat le :

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
C. CARRERE	J. BOULANGER